

Modification 3 de la Demande de propositions (DP) 1000148022

La modification 3 a pour but de répondre à la question suivante :

Q1 À la section EP2 2.2.6. Équipe proposée (p. 4 de la DP), on demande la valeur monétaire du projet, ce qui semble conflictuel avec la section A7 Contenu de la proposition (p. 1 de la DP). Peut-on présumer que l'EP 2.2.6 vise la présentation du prix définitif de la proposition (à titre de chiffre unique de niveau supérieur)?

A1 **Non.** L'information sur le contenu de la proposition de prix se trouve à la section EP3 Proposition de prix (p. 4 de la DP). De plus amples renseignements sur chacun des secteurs visés sont présentés ci-dessous (voir d) pour la Proposition de prix.

- a) La section A7 Contenu de la proposition présente la structure de chaque élément de la proposition : Lettre de présentation, Proposition technique. Veuillez noter que la Lettre de présentation et la Proposition technique ne doivent contenir aucune information sur le prix ou les coûts des travaux décrits dans l'Énoncé des travaux relatif au contrat.

En cas de non-respect de cette exigence, la proposition entière sera déclarée non conforme et ne sera pas prise en considération.

- b) La section EP2 Proposition technique comprend une description des critères cotés en fonction desquels les propositions respectant les critères obligatoires seront évaluées.
- c) Sous la section EP2, on retrouve l'EP2.2 Équipe proposée – soit un des critères cotés servant à l'évaluation. Dans le cadre de cette section, le personnel proposé pour le projet sera évalué en fonction de projets de taille et de portée similaires, tel qu'il est décrit à la section EP2.2 de la DP. Pour faciliter l'évaluation des projets, les soumissionnaires des projets doivent inclure la valeur des projets.
- d) **Les soumissionnaires ne doivent pas inscrire un prix unique de niveau supérieur pour les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux relatif au contrat.** Les propositions de prix doivent plutôt être préparées tel qu'il est décrit à la section EP3 Proposition de prix (p. 4 de la DP).

Q2 Notre procédure concernant le paiement d'honoraire de 50 \$ aux participants de l'étude est décrite dans notre proposition. Notre proposition sera-t-elle jugée non conforme si nous y inscrivons la valeur des honoraires?

A2 Le contrat **ne comprendra pas** d'honoraires. Les propositions **ne doivent pas** être soumises avec **honoraires et montants pour honoraires.**

TOUTES LES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

